

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2006)
Heft: 201-202

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons

EN BREF



VALAIS

• Sion est la ville dont l'air est le plus pollué de Suisse depuis le début 2006. Les Verts valaisans l'affirment dans un communiqué et demandent que des mesures soient prises, à commencer par l'arrêt des vols militaires à Sion.



GRISONS

- Le stade olympique de Saint-Moritz sera transformé en villa de vacances. Les citoyens de la station grisonne ont accepté d'adapter le plan d'aménagement communal. Le stade, qui a servi pour les jeux olympiques d'hiver de 1928, est en mauvais état. Un investisseur, le fils du photographe et industriel Gunter Sachs, a proposé de le transformer en villa de 550 m². La façade extérieure sera conservée. Patrimoine suisse s'était opposé à cette transformation.
- Le Tribunal cantonal des Grisons a condamné un homme de 21 ans à quatre ans de prison pour tentative d'homicide volontaire. Ce Grison avait frappé brutalement et sans raison un handicapé dans les rues de Coire.
- Les citoyens de Flims ont rejeté un crédit de 750 000 francs pour une sculpture

qui devait orner la route de contournement dans la perspective de la session extra-muros des Chambres fédérales. La décision a été prise par 535 voix contre 162. La participation s'est élevée à 41 %. Du 18 septembre au 6 octobre, la localité grisonne accueillera les parlementaires fédéraux.



FRIBOURG

- Le château de Gruyères a exposé jusqu'au 7 mai une cinquantaine de compositions photographiques de Jean-Claude Mathier, proches d'un esprit surréaliste. Le château est l'un des sites les plus visités et les plus photographiés de Suisse. Il ne fascine pas que les photographes du dimanche. Maintenant, les professionnels s'y intéressent aussi. En 2004 et 2005, des expositions de vues aériennes et un reportage en noir et blanc d'Ulrich Ackermann et Yves Eigemann avaient révélé des facettes originales du site.
- Un incendie criminel a fortement endommagé l'intérieur de l'église réformée de Meyriez, près de Morat. Le feu a sérieusement abîmé la chaire. Les dégagements de fumée ont détérioré l'orgue du temple.
- La criminalité dans le canton de Fribourg a diminué de 4,3 % l'an dernier par rapport à 2004. Le nombre d'infractions recensées s'est élevé à 9 896, ont relevé les responsables de la police fribourgeoise. Cette baisse

se concerne surtout les infractions contre le patrimoine (-6 %).



BERNE

- 150 ans pour le site de Saint-Imier, 130 pour celui de Moutier. L'hôpital du Jura bernois entend fêter dignement ces anniversaires. Il organisera des journées portes ouvertes, le 10 juin à Moutier et le 24 juin à Saint-Imier. Par ailleurs, un ouvrage retraçant l'histoire des deux établissements a vu le jour en mars dernier.
- Près de 6 kilos d'héroïne ont été saisis à Bienne lors d'une perquisition. Trois personnes ont été arrêtées et placées en détention préventive. D'autres investigations sont encore en cours, a indiqué la police cantonale bernoise.
- Un nouveau précieux vestige datant de la préhistoire a été trouvé dans un glacier de l'Oberland bernois. Il s'agit d'un arc en bois d'if. Cette découverte complète les restes de vêtements et d'équipements déjà trouvés l'année dernière au Schnidejoch.



SAINT-GALL

- La police saint-galloise a arrêté deux hommes qui exploitaient une plantation de haschisch. Lors d'une perquisition dans une maison du Fürstenland, les policiers ont découvert des installa-

tions de séchage et d'arrosage professionnelles. Quelque 500 plants de chanvre et des dizaines de milliers de francs ont été confisqués. Une enquête pénale a été ouverte.



GLARIS

- Une fabrique de modules solaires photovoltaïques va s'implanter à Linthal, dans les bâtiments de la filature portant le même nom que la commune. Le site devrait être opérationnel au printemps de l'année prochaine et générer quelque 140 emplois. La société s'appellera Solar Plant Swiss et bénéficiera d'avantages fiscaux ont indiqué le Gouvernement glaronais et la commune de Linthal. Plus de 70 millions de francs d'investissements sont prévus. Le principal pourvoyeur de fonds est le géant zurichois de l'électricité Axpo. Touchée par le déclin du textile, la région accueille avec joie cette usine et les perspectives de développement qu'elle suscite.



BÂLE-VILLE

- Les décharges alsaciennes de Letten et Roelisch ne constituent pas une menace et ne doivent pas être assainies. Telle est la conclusion d'études réalisées par un bureau d'ingénieurs sur mandat du Groupement d'intérêt

Dans les cantons

▷ pour la sécurité des décharges de la région bâloise. Jusqu'en 1961, l'industrie chimique suisse a déposé des déchets dans ces décharges, qui font depuis de nombreuses années l'objet de critiques.



BÂLE-CAMPAGNE

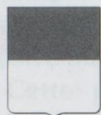
- L'auteur principal des attaques contre des chauffeurs de taxis dans la région bâloise a été identifié. Il s'agit d'un Suisse de 27 ans qui est passé aux aveux selon la police. Dans un cas au moins, il a été assisté par une complice, une femme de 28 ans. L'homme, un chômeur, et sa complice sont tous deux domiciliés dans le canton de Bâle-Campagne.



SCHAFFHOUSE

- Une fillette qui avait traversé une rue imprudemment et s'était fait renverser a dû comparaître devant un tribunal pour mineurs à Schaffhouse. L'affaire a soulevé un tollé outre-Sarine. Selon les autorités schaffhousoises, l'enfant, pourtant blessée, s'était rendue coupable d'infraction aux règles de la circulation routière. Les parents n'avaient pas accepté que leur fille soit reconnue coupable. La juge des mineurs a donc porté l'affaire devant le tribunal. Elle exigeait que ce der-

nier reconnaisse la culpabilité de la fillette tout en ne prononçant pas de peine. Le tribunal a acquitté cette élève de 3^e année scolaire, comme le demandait son défenseur.



SOLEURE

- Le canton de Soleure ne compte plus que 125 communes. Le Parlement cantonal a en effet approuvé la fusion d'Obererlinsbach et de Niedererlinsbach pour former la commune d'Erlinsbach (2 900 habitants).
- Deux personnalités de l'UDC du canton de Soleure, Heinz Müller et Gabriela Rauber, ont été condamnées à des amendes de 200 et 500 francs pour discrimination raciale après des déclarations contre les Albanais du Kosovo. Les deux politiciens souhaitent recourir contre leur condamnation. Leurs déclarations dans le *Solothurner Tagblatt* contre les Albanais du Kosovo sont « dégradantes » pour cette ethnie, indique le procureur dans son acte de condamnation.



ARGOVIE

- L'essai pilote de vente de médicaments sur ordonnance lancé par Migros à Lenzbourg (AG) est légal. Le Département de la santé publique argovien avait ordonné une enquête. L'activité de Migros n'est pas non plus soumise à autorisation, a indiqué

le Gouvernement argovien dans un communiqué.

- Une femme de 60 ans a été tuée à coups de couteau par son fils adoptif de 23 ans, à Gippingen. Le meurtrier a avoué et expliqué que sa mère avait refusé de lui donner de l'argent. Il a été placé en détention préventive, a communiqué la police cantonale argovienne.



THURGOVIE

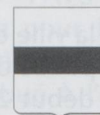
- Des inconnus ont coupé les deux oreilles d'un mouton à Tägerwillen. L'animal a été retrouvé blessé sur son pré. Il a dû être euthanasié. Une vague d'agressions d'animaux de rente avait défrayé la chronique l'an dernier, en particulier dans le nord-ouest de la Suisse. Pour l'heure, les enquêtes n'ont toujours pas abouti.



TESSIN

- Suivant les traces de l'Italie, le Tessin sera le premier canton helvétique à interdire la fumée dans les cafés et restaurants. Les citoyens ont adopté par 79,1 % des voix et 56,3 % de participation une modification de la loi sur les établissements publics. Dès l'entrée en vigueur de l'interdiction, les propriétaires auront un an pour adapter leurs établissements (restaurants, bars, discothèques, night-clubs) aux nouvelles exigences.

Les Tessinois ont en revanche refusé à près de deux contre un des mesures d'économies prévoyant une limite de l'augmentation des subventions sociales à 0,5 % pour 2006 et 2007, un décret qui était combattu par un référendum de la gauche.



ZOUG

- Les citoyens décideront le 21 mai s'ils veulent garder l'apprentissage du français au primaire ou le repousser au secondaire. Le Parlement cantonal a refusé en deuxième lecture l'initiative populaire pour une seule langue étrangère au primaire.



JURA

- Les gardes-frontière ont tiré de leur sommeil à l'aube deux voleurs paisiblement endormis dans une voiture arrêtée au bord de la route près de Soubey (JU). Ce véhicule avait été volé dans le canton de Berne. Les deux suspects auraient aussi commis différents vols dans un garage collectif avant de s'emparer du véhicule. L'un de ces jeunes hommes s'était évadé d'une maison d'arrêt dans le canton de Thurgovie quelques jours auparavant.
- Le Parlement jurassien a accepté à une courte majorité (31 voix contre 25) une diminution de 1 % de la masse salariale de la

fonction publique inscrite au budget. Cette proposition issue de la droite doit permettre d'économiser deux millions de francs.



LUCERNE

- Le Tribunal criminel de Lucerne a condamné deux hommes à trois et deux ans et neuf mois de prison. Les deux Suisses, aujourd'hui âgés de 22 ans et 24 ans, avaient tabassé des étrangers après avoir bu de grandes quantités de bière, en 2002, à Lucerne.



URI

- Quelque 2 000 personnes pourront monter au Grütli le 1^{er} août prochain. Ceux qui désirent se rendre sur la colline devront acquérir au préalable un ticket d'entrée gratuit et l'accès pourra être lié à des restrictions ou des conditions particulières. La Commission du Grütli et les autorités cantonales tentent ainsi d'empêcher les extrémistes de droite de perturber les festivités.
- Les quelque 700 extrémistes de droite qui ont perturbé le discours de Samuel Schmid durant la fête du 1^{er} août 2005 sur le Grütli ne seront pas poursuivis. Selon la police cantonale uranaise, l'étude des films tournés sur place n'a permis d'identifier aucun acte punissable du point de vue pénal. « Tout manque de respect – aussi rebutant soit-il – n'est pas punissable », explique-t-elle.

- Les Uranais ne veulent pas offrir aux employées du canton un congé maternité plus long que le minimum fédéral de quatorze semaines. Ils ont rejeté par 70,7 % des voix un projet du gouvernement accepté par le Parlement.



ZURICH

- Le nombre des délits traités par la police criminelle zurichoise en 2005 a légèrement reculé. La police a enregistré 153 223 délits pénaux l'année dernière, soit 13 796 de moins qu'en 2004. Environ 70 % d'entre eux étaient des infractions contre le patrimoine.
- Les riches contribuables du canton de Zurich ne bénéficieront pas d'allègements fiscaux. Le Grand Conseil a refusé par 84 voix contre 73 de supprimer le dernier barème d'impôt et d'atténuer ainsi la progression pour les revenus les plus élevés. Douze députés radicaux et démocrates du centre se sont abstenus de voter sur cette initiative parlementaire issue du PRD. Le cinquième membre de l'Exécutif de la commune d'Aesch (ZH), 1 000 habitants, a été élu par le biais d'un tirage au sort. Suite à l'élection, deux candidats avaient obtenu exactement le même nombre de voix, soit 227.
- Un type de signalisation routière inédit en Suisse, à savoir des bandes d'avertissement placées en travers de la chaussée, avertira désormais les automobilistes à l'approche des chantiers sur les autoroutes zurichoises. Ces bandes d'avertisse-

ment, composées d'un matériel synthétique flexible, font deux mètres de long, 23 centimètres de large et quatre centimètres de haut, et seront placées 150 mètres avant les chantiers. Elles sont déjà utilisées en Allemagne et aux Pays-Bas.



VAUD

- Le Montreux Palace fête ses 100 ans. Inauguré le 19 mars 1906 après vingt mois de travaux qui ont nécessité 400 ouvriers, l'hôtel cinq étoiles compte aujourd'hui 235 chambres et réalise 32 millions de francs de chiffre d'affaires (2004). Pour fêter l'événement, le palace a réalisé un livre qui retrace son premier siècle d'existence.
- Le village français de Villard-de-Lans est d'accord pour reprendre la « Ficelle » de Lausanne. Il souhaite utiliser le petit train à crémaillère pour relier la localité au domaine skiable sur environ 4 km et remplacer ainsi ses bus navettes. Du côté romand, on est prêt à céder gratuitement les 10 véhicules, plutôt que de les voir finir à la casse. Si tout va bien, c'est-à-dire si le projet obtient les différentes autorisations nécessaires (préfectorales, départementales, régionales, européennes...), la « Ficelle » pourrait fonctionner à la fin de l'année prochaine.
- La Compagnie générale de navigation (CGN) sur le Léman va s'équiper d'une petite vedette à haute vitesse. Le futur bateau, qui emportera 100 passagers à une vitesse de 50 km/h (le double d'aujourd'hui) devrait être utilisé pour la

liaison Nyon – Chens-sur-Léman – Yvoire. Coût estimé pour la CGN : environ 2,5 millions de francs.



GENÈVE

- Afin de soulager des axes surchargés dans la ville, les Transports publics genevois (TPG) ont acheté dix trolleybus d'une longueur de 24 mètres, soit le trolleybus le plus long du monde. D'un coût de 1,5 million de francs, chaque trolleybus permet d'embarquer 193 passagers.
- Le Parti libéral genevois (PLG) a déposé à la Chancellerie son initiative populaire anti-dette munie de 11 000 signatures. Le texte propose un catalogue de mesures destinées à mettre un coup d'arrêt à l'endettement continu du canton. L'initiative propose d'inscrire dans la Constitution genevoise un nouvel article intitulé « Gestion de l'État ». Selon ce dispositif, une majorité non plus simple, mais des deux tiers du Parlement serait nécessaire pour l'adoption de tout budget de l'État affichant un déficit. La dette de l'État, qui s'est encore alourdie en 2005, s'approche des 14 milliards de francs.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**